

CONVOCACTION

Date : 19 mars 2024

Affichée le : 19 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 22

Votants : 33

Pouvoirs : 11

Absent : 6

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Amadou KA - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

04 AVR. 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

08 AVR. 2024

Absents représentés

Mme MOUSSATEN

Mme TALL

Mme HAMADOUC

Mme SOW

M. AÏT MESSAOUD

Mme ELONGUERT

M. EL OUASTI

Mme SENET

M. EL MOUSSAOUI

M. BOULHAMANE

M. FACCHINI

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à M. VILLEMMAIN

Pouvoir à M. AKABLI

Pouvoir à Mme SAKHO

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. PERRIN

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. BULUT

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

M. ZAHRAOUI, Mme JACQUEMART, Mme M'BAYE, Mme MEHADJI, M. NACHITE, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Halimatou SAKHO

35 Associations culturelles- subventions 2024

■ Rapport de présentation :

Ahmet BULUT, Conseiller Municipal

Le tissu associatif local joue un rôle essentiel dans la vie de la commune. Elles participent par leurs activités régulières, leurs animations, les événements proposés à la vie de la cité.

I Subventions Fonctionnement

Les associations culturelles apportent une multitude de bienfaits à la ville : la richesse culturelle et variée, la réalisation d'animations dynamiques. Elles contribuent aussi à l'éducation en proposant des ateliers. Elles sensibilisent la population à des sujets culturels, artistiques et historiques.

Tout au long de l'année, elles contribuent à tisser dans la population des liens sociaux et favorise l'esprit d'initiative et de solidarité.

La ville de Creil apporte une aide financière directe à certaines associations selon l'intérêt général et local de leurs actions.

S'agissant de la subvention en nature aux amis du conservatoire : Le conservatoire a réalisé un enregistrement audio des chansons interprétées par le Jeune Chœur de l'Oise, dirigé par Valéry Thuet. L'association des amis du conservatoire a sollicité la collectivité afin qu'elle lui donne des CD de cet enregistrement pour les vendre à son profit et

Associations	Subventions fonctionnement 2023	Propositions 2024	Subvention en nature 2024
Amis du conservatoire	2000		
Association de la mémoire ouvrière et industrielle du bassin creillois	300		
Atelier de peinture et des arts de Creil	200	100	
Club loisirs et audiovisuels et photos	200	200	
Comité d'organisation de la ville aux livres	19 000	20 000	
Gamers Garden	600	700	
Rencontres intergénérationnelles	2 500	2 500	
La lyre creilloise	380	380	
Tap danse Jazz	200	200	
Théâtre Tiroir		500	
Rock n Roll Art		1 000	
Total	25 380	27 880	

II Subventions projets

Pour les accompagner dans leur développement, des subventions de fonctionnement sont attribuées. Toutefois, afin d'encourager la mise en place de projets spécifiques au bénéfice des creillois, des subventions sur projets peuvent également être versées. Au titre de l'année 2024, quatre associations ont une participation financière de la ville de Creil.

COVAL (Comité d'organisation de la Ville aux livres) : 2 projets

- Résidence d'auteur BD- Thème « ici et d'ailleurs » Développement d'ateliers d'écriture et d'illustration avec des auteurs ou illustrateurs Jeunesse ou de bandes dessinées, pour favoriser une autre approche de la lecture, de l'écriture et de l'expression orale. L'auteur illustrateur BD 2024 retenu est LOMIG. Mise en place d'ateliers d'écriture et d'illustration de mars à juin 2024, majoritairement auprès des lycées en classe de seconde et d'un groupe d'adolescents hors temps scolaire.

Il est proposé d'octroyer une subvention de 3000 €

- Lancement des 40 ans d'édition des livres d'artistes de Bernard Dumerchez, éditeur creillois. Présence de l'éditeur sur des événements et rencontres artistiques et culturelles de la Ville de Creil. Sortie du catalogue, qui sera un témoignage du patrimoine ville. La sortie officielle du catalogue sera en présence d'invités du monde de l'édition et de l'art en mars 2024 à l'hôtel de ville de Creil.

Il est proposé d'octroyer une subvention de 2500 €

PLACE AU SOLEIL

Cette association propose des projets de concerts pour une chorale creilloise. Elle est dans la continuité des JCO et CHAM. Elle permet à la jeunesse d'accéder à des temps de mise en commun des énergies par des initiatives culturelles de groupe. Il s'agit d'un déplacement itinérant avec 16 creillois mineurs au mois de juillet 2024 afin de mettre en avant leur expressivité et valoriser leur travail vocal en étant sur les routes de France pour 5 concerts en 7 jours, et d'une tournée de concerts en août 2024 avec un groupe de jeunes adultes en France, couplé à des visites culturelles locales.

Il est proposé d'octroyer une subvention de 1 000 €

ROCKNROLL'ART

Cette association permet l'accessibilité à la culture, aux jeunes creillois à travers des ateliers réguliers de développement de potentiel, de confiance en soi et d'envie d'évoluer dans le milieu de la culture. Mise en place des ateliers pratiques des métiers de l'audiovisuel. Ils concernent les métiers du cinéma, tels que les métiers techniques de la réalisation audiovisuelle. Mise en place également d'ateliers d'écriture de scénario et de mise en scène.

Il est proposé d'octroyer une subvention de 800 €

Les membres suivants du Conseil Municipal ne prennent pas part au vote :

Mme Yesim SAVAS, Mme Najat MOUSSATEN, Mme Fabienne LAMBRE, M. Fabrice MARTIN, Mme Leïla HAMADOUCHE, et M. Moussa EL MOUSSAOUI.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1111-6, L.2131-11 et L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Culture et patrimoine historique » en date du 1^{er} mars 2024,

Considérant les besoins de trésorerie des associations,

Considérant que les interprètes du phonogramme (CD enregistrés) du Jeune Chœur de l'Oise ont donné une autorisation écrite afin de céder leurs droits patrimoniaux.

Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 27	Pour : 27	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024

ID : 060-216001743-20240408-35_DEL_CM020424-DE

Ne prend pas part au vote : 6

S'LO

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : d'approuver, au titre de l'année 2024, l'attribution des subventions de fonctionnement, conformément au tableau dressé ci-après :

Associations	Subvention fonctionnement 2024
Amis du conservatoire	2 000
Association de la mémoire ouvrière et industrielle du bassin creillois	300
Atelier de peinture et des arts de Creil	100
Club loisirs et audiovisuels et photos	200
Comité d'organisation de la ville aux livres	20 000
Gamers Garden	700
Rencontres intergénération	2 500
La lyre creilloise	380
Tap danse Jazz	200
Théâtre Tiroir	500
Rocknroll'art	1 000
Total	27 880

Article 2 : d'approuver les subventions de projet ci-dessous :

Associations	Subventions projet 2024
COVAL	5 500
Place au soleil	1 000
Rocknroll'art	800
Total	32 300

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

CREIL, le 08 AVR. 2024
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

Madame Halimatou SAKHO


Maire de Creil
Président de l'AGSO




La secrétaire de séance

Publication électronique sur le site internet de la Ville le

08 AVR. 2024

85/94

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécurse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr